

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 23
- procurations : 9
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME PERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

Etait absente excusée : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/87

Objet : Signature d'une convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol avec Toulouse Métropole

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée le 13 novembre 2014 après délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2014.

Monsieur Le Maire rappelle également au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme, et de l'Article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs chargés de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Dans le cadre de cette mise à disposition des services de Toulouse Métropole, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la signature d'une nouvelle convention définissant et mettant à jour les modalités de cette mise à disposition.

Cette mise à jour concerne le passage à la dématérialisation de la gestion des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 031-213105612-20220629-D2022_87-DE



La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations déposées durant sa période de validité sur le territoire de la Commune de l'Union et relevant de la compétence de la Commune.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'adopter et d'approuver les termes de la convention type de « service commun d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol »,
- De l'autoriser à signer la convention et tous les actes subséquents.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter et d'approuver les termes de la convention type de « service commun d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol »,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tous les actes subséquents.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le 30 JUIN 2022

- Affiché le 30 JUIN 2022

